

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

Pôle d'activité

GOUVERNANCE ET ORGANISATION

Formule

Présentiel

Prix/participant

200,00 €

Nombre max. de participants/session

20

Durée de la formation

4 journées (28 heures) - 9h-16h30

Personne de contact

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

Comment s'inscrire?

Cette formation est organisée en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (Service Général de l'Action territoriale). Celle-ci s'occupe de tous les aspects pratiques, y compris de l'inscription et de la facturation.

Inscription auprès des services de la FWB via ce [lien](#). Le code de formation à insérer sur le formulaire d'inscription est, pour la session planifiée : **2024/470/2**

La session se tiendra les lundis :

- 24/03/2025
- 07/04/2025
- 14/04/2025
- 18/04/2025

Renseignements : sgat.formations@cfwb.be

Détail de la formation

Cette formation est organisée en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (Service Général de l'Action territoriale).

La Fédération Wallonie-Bruxelles, via le SGAT/ AGC, l'EPA-Liège, l'EPAP-Namur, le CRF, l'ERAP vous propose une formation « Culture-FW-B » dispensée sur 4 jours. Cette formation relative à des dispositions propres à la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est donc disponible qu'en français.

Objectifs

L'objectif de la formation est de permettre au personnel de la fonction publique communale, provinciale et des mandataires en charge de la Culture, le développement des compétences permettant d'appréhender les axes de la politique culturelle menée par la FW-B et de comprendre des concepts tels que la démocratie culturelle, la population, l'analyse partagée, etc. Le personnel formé pourra s'approprier les pratiques de représentation du territoire mises en œuvre par les acteurs culturels et percevoir les points de convergence des enjeux communaux et provinciaux avec ceux de la FW-B.

Plus spécifiquement, au cours de la formation, le.a participant.e est amené.e à :

- Travailler l'appropriation des référentiels des politiques culturelles de la FWB, notamment dans leur dimension historique.
- Découvrir les dispositifs (cadres légaux, ressources) que la FW-B consacre au soutien du développement culturel territorial.
- Être capable de proposer un projet de positionnement adapté à son contexte en tant que personne-ressource et être capable de voir à quoi correspondent les outils utiles au soutien du développement culturel territorial (Plans stratégiques transversaux — PST).
- Comprendre les enjeux d'une politique culturelle ambitieuse au niveau communal, supra-communal et provincial (Approche de la politique culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles).

Public cible

La formation s'adresse aux agents et mandataires en charge de la Culture dans les institutions publiques (locales et régionales) de la Région Bruxelles-Capitale.

Méthodes pédagogiques

La méthodologie principale de cette formation promeut la participation et la co-construction des savoirs sur base des expériences du travail de terrain de chacune et chacun. Des repères théoriques baliseront la formation.

Contenu

Les sujets constitutifs du déroulé pédagogique sont les suivants :

- Comprendre les référentiels des politiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles Présentation générale de la politique culturelle menée en FWB
- Les ressources que la FWB consacre pour le soutien du développement culturel territorial : montrer de manière plus précise le fonctionnement et les décrets de plusieurs services de l'Administration générale de la Culture.
- L'Action territoriale
Revenir sur les bases de la méthodologie de l'action territoriale par l'application au territoire des principes de coopération, par la définition de stratégie locale et par la définition de projets.

Présentation du PECA et de ses imbrications avec l'Administration générale de la Culture.

- Les contours du rôle et les outils des agents qui seront chargés du soutien du développement culturel territorial

Les participants devront être capables de proposer un projet de positionnement adapté à leur contexte en tant que personne ressource et seront familiarisées aux outils utiles du développement culturel territorial.